

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS – n° 23/005
« COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE »

Acte mis en ligne le : 16/08/23

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) SUR LA COMMUNE
DE ROCHE — ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE

Le Président de la Communauté de Communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L 5211-2, L 2122-22, L 2122-23 ;

Vu la délibération 21/096 du conseil communautaire du 18 novembre 2021 approuvant le recours à la société SARA Aménagement pour un accompagnement de type « Délégation » concernant la maîtrise d'ouvrage de l'opération ;

Vu la délibération 23/055 du conseil communautaire du 27 juin 2023 autorisant le Président à attribuer le marché de maîtrise d'œuvre,

Vu le résultat de la mise en concurrence publiée le 5 mai 2023, et notamment le Rapport d'Analyse des Offres présenté par SARA AMENAGEMENT,

DECIDE :

Article 1^{er} : Le marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de construction d'un bâtiment pour l'accueil de loisirs (ALSH) sur la commune de ROCHE est attribué au Groupement WILD Architecture qui comprend :

WILD ARCHITECTURE – 1 rue du Jardin des Plantes – 69001 LYON
IDE DE PROJET – Grenoble Air Parc – 3, rue Maryse Bastié – 38590 SAINT-ETIENNE-DE-ST-GEOIRS
HAXOM STRUCTURE – 3, chemin du Jubin – 69570 DARDILLY
STUDIS INGENIERIE – 100 G Cours Lafayette – 69003 LYON
ALTER IA – 273 rue Henri Bouchard – 69270 ROCHETAILLEE SUR SAONE
VENATHEC – 23 boulevard de l'Europe – 54503 VANDEOEUVRE LES NANCY

Article 3 : Ce marché est consenti pour un montant de 85 573,13 € HT (102 687.75 € TTC).

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale.

Article 6 : La présente décision sera communiquée au conseil communautaire lors de sa prochaine séance, notifiée aux intéressés et ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le comptable public.

Heyrieux, le 03 août 2023

Le Président,
René PORRETTA

